

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 20 mai 2026 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Monsieur Gabriel MELAÏMI, Maire
Date de convocation : 13 mai 2026

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 30
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 33

Etaients présents :

Gabriel MELAÏMI, Francis LEFEVRE, Christophe GUILLEMIN, Véronique DEHAME ROUSSEAU, Robin MENOT, Tonia VIVIEN, Patrick ROUSSEAU, Dominique FAIVRE, Daniel DECLEIR, Ibrahima SAID ALI, Michèle ZAJDMAN, Françoise LUZZI, Thierry PREVOT, Giuseppa RADER, Marie-Line DOMESOR, Christelle VAN HOOTEGEM, Stéphane MONTREUIL, Yannick BREAVOINE, Victoria COWLESSUR, Nicolas NOYALET, Stéphanie ALLART, Damien JAUREGUY, Bérangère MELON, Françoise NIVESSE, Michel SPEMENT, Catherine SCHMITT LECOMTE, Virginie DOUAT, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Thierry GALIN, Eloïse PEYLE.

Absents ayant donné pouvoirs :

Gabriela MIDA, pouvoir à Christelle VAN HOOTEGEM, Benoît PROFFIT, pouvoir à Daniel DECLEIR, Julien PICHELIN, pouvoir à Virginie DOUAT.

Est désigné secrétaire de séance : Michèle ZAJDMAN

**DEL 2026-05-10
BUDGET GENERAL
AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025**

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Considérant la délibération n°DEL2026-03-02 du 3 mars 2026, constatant et reprenant par anticipation les résultats de l'exercice 2025,

Vu l'approbation du compte financier unique 2025,

Il convient désormais de confirmer les résultats 2025 et leur affectation.

Ces résultats et leur affectation sont identiques à ceux présentés lors de la séance du 3 mars 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	20 318 157,92
Dépenses	18 781 191,22
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 536 966,70
Résultat antérieur reporté	2 904 365,48
Résultat de fonctionnement	4 441 332,18

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	7 896 893,61
Dépenses	8 028 760,91
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 131 867,30
Résultat antérieur reporté	- 2 723 088,56
Résultat d'investissement avant RAR (restes à réaliser)	- 2 854 955,86
Restes à réaliser - dépenses	807 440,04
Restes à réaliser - recettes	1 563 182,24
Résultat d'investissement après RAR	- 2 099 213,66
Résultat global de l'exercice (résultat de fonctionnement + résultat d'investissement après RAR)	2 342 118,52

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de **2.099.213,66 €** de la section d'investissement,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Procéder à l'affectation définitive des résultats 2025 comme suit :
- Affecter le montant de **2.099.213,66 €** en recettes au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2026,
- Inscrire le solde de **2.342.118,52 €** en recettes au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » du budget 2026,
- Inscrire le montant de **2.854.955,86 €** en dépenses au compte 001 « Solde d'exécution négatif reporté » du budget 2026,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions : Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Thierry GALIN, Eloïse PEYLE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

A Crépy-en-Valois, le 20 mai 2026.

Publié sur le site internet
de la commune

le : 22 MAI 2026

Michèle ZAJDMAN
Secrétaire de séance



Gabriel MELAÏMI,
Maire de Crépy-en-Valois
1^{er} Vice-président de la CCPV



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260520-DEL2026-05-10-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026